



19DS08

DROIT SOCIAL

NEGOCIER UN ACCORD COLLECTIF D'ENTREPRISE

Contexte

L'évolution législative et notamment les ordonnances du 22 septembre 2017 ont profondément modifié les règles de négociation des accords collectifs. En effet, l'employeur doit négocier ses accords collectifs avec des syndicats qui auront prouvé leur représentativité et il devra s'assurer du respect des nouvelles conditions de validité des accords collectifs.

Objectifs

- Informer les participants du cadre législatif et conventionnel et de ses récentes évolutions
- Permettre de maîtriser la procédure de négociation des accords d'entreprise et le respect des règles relatives au dialogue social
- Echanger entre les participants sur le rôle des instances représentatives du personnel et les diverses conséquences quant à leur implication dans le dialogue social interne

Points forts

- Adaptation aux particularités du secteur
- Personnalisation de la formation grâce à une remontée de vos questions au préalable
- Mise à niveau sur les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles

Programme

- **Maîtriser le cadre juridique de la négociation**
 - Les différents niveaux de la négociation et leur articulation
 - La notion de représentant de l'employeur
- **Négocier avec qui ?**
 - Les nouvelles règles de représentativité syndicale
 - Le cas des entreprises dépourvues de représentants syndicaux
 - Les partenaires à informer et à consulter en interne
- **Les thèmes de négociation : Quelques exemples**
 - L'aménagement du temps de travail
 - Les accords GPEC
- **Maîtriser le déroulement de la négociation**
 - Définir un calendrier de négociation et les documents à remettre
 - Les règles de validité des accords et de dépôt
 - Le plan de suivi de l'accord d'entreprise
- **Points de vigilance et risques encourus**

Date(s) & Lieux :

26 mars 2019 - Montpellier

16 mai 2019 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

280 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants, cadres, professionnels chargés de la gestion RH

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Echanges avec les participants
- Cas pratiques

Intervenant :

Catherine AUDIAS, consultante-formatrice dans le domaine du droit social, ressources humaines et gouvernance associative

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation



En fonction de vos besoins, toutes les formations INTER peuvent être proposées en **INTRA**, contactez votre Uriopss !

CONSULTEZ L'OFFRE 2019
EN LIGNE ! RUBRIQUE FORMATION

